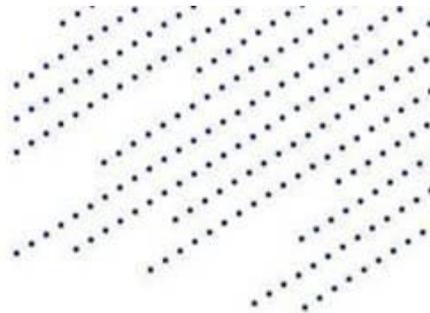




les **TERRITOIRES**  
— *innovent*  
**POUR**  
**UN FONCIER**  
**RESPONSABLE**



L'Etat en région, la Région Bretagne, l'EPF de Bretagne et la Banque des Territoires vous invitent à une rencontre de partage d'expériences sur la mobilisation responsable de la ressource foncière au service du développement en Bretagne, avec pour thématique :

### **Un foncier responsable : comment passer à l'action ?**

organisée **Mardi 23 Mars 2021 de 09h30 à 12h, en visioconférence**

*La présentation de la boîte à outils de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, les retours d'expériences d'agglomérations et de communes bretonnes sur le recours au Droit de Préemption Urbain (DPU) ou à la DUP de biens en état d'abandon manifeste, la mise en place de Zones d'Aménagement Différé (ZAD), mais aussi la réalisation de référentiels fonciers en lien avec le PLUi ou encore les interventions foncières du Conservatoire du littoral pour la renaturation de sites ... Venez nombreuses, nombreux découvrir ces différentes démarches et comprendre comment la dynamique de responsabilisation foncière avance en Bretagne, avec des acteurs du foncier et des élu.es motivé.es prêt.es à échanger sur les leviers et freins identifiés pour porter leurs projets locaux.*

*Le programme détaillé :*

- 09h30 Accueil et Quizz introductif
- 09h45 La boîte à outils réglementaires pour les collectivités de et par l'**EPF de Bretagne**
- 10h La Zone d'Aménagement Différé pour éviter la spéculation foncière, **ville de Languédias (22)**
- 10h30 La DUP (*Déclaration d'utilité publique*) « Bien en état d'abandon » de la **ville de Gouëzec (29)**
- 11h00 La mise en place du DPU (*Droit de préemption urbain*) de la **ville de Chauvigné (35)**
- 11h30 L'action opérationnelle du **Conservatoire du Littoral en Bretagne**
- 12h00 Fin de la rencontre

**[Pour vous inscrire à cette rencontre organisée intégralement à distance et obtenir le lien de connexion individuel, veuillez cliquer sur le lien suivant et remplir le formulaire en ligne : Je m'inscris !](#)**

